



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 37741

Texte de la question

M Charles Mossec appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des personnes qui, victimes d'un accident, sont déclarées inaptes à l'exercice de leur profession et se retrouvent sans emploi. N'étant pas reconnues invalides, et ne pouvant reprendre leur ancien métier, elles éprouvent les plus grandes difficultés à se reorienter et à trouver un nouveau travail, ces difficultés s'accroissant avec l'âge. Leur situation se détériore rapidement lorsqu'aucune de leurs démarches n'a abouti et que leurs droits aux allocations chômage sont épuisés, d'autant qu'il leur faut subvenir aux besoins de leur famille. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures prises pour venir en aide à ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37741

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 938